



Le Délégué Territorial

Dossier suivi par : Frédéric LAVALETTE

Tél. : 02.41.87.33.36

Mail : f.lavalette@inao.gouv.fr

N/Réf : ICPE/FL/02122016

V/Réf : affaire suivie par Irène FROUIN

Objet : ICPE parc éolien-Champ Ricous

Le Directeur de l'INAO

à

Monsieur le Préfet de la région Pays de la Loire

Monsieur le Préfet de la Loire Atlantique
Préfecture de la Loire-Atlantique

Bureau des procédures d'utilité publique
6 quai Ceineray

BP 33515

44035 NANTES Cédex 1

Angers, le 9 mars 2017

Par courrier électronique en date du 27 février 2017, vous avez bien voulu faire parvenir à l'INAO, pour examen et avis, un nouveau complément de dossier pour la demande d'autorisation unique déposée par la société Eoliennes de Champ Ricous SAS pour son projet de création d'un parc éolien sur le territoire de la commune de Moisdon-la-rivière.

La commune de MOISDON-LA-RIVIERE est incluse dans l'aire géographique de l'Appellation d'Origine Protégée « Maine Anjou » ainsi que dans l'aire géographique des Indications Géographiques Protégées « Bœuf du Maine », « Oie d'Anjou », « Farine de blé noir de Bretagne », « Pâté de Campagne Breton », « Val de Loire », « Volailles d'Ancenis », « Cidre de Bretagne » et dans l'aire géographique de l'Indication géographique « Whisky de Bretagne ».

Après étude de ce nouveau dossier, je vous informe que l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOP et IGP concernées.

Pour le Directeur de l'INAO,
Et par délégation,
Pascal CELLIER

INAO - Délégation Territoriale Val de Loire Poitou-Charentes

SITE D'ANGERS

16 rue du Clon

49000 ANGERS

TEL 02 41 87 33 36

www.inao.gouv.fr